

Québec, le 29 août 2018

**Objet : Demande d'accès à l'information**

En réponse à votre demande d'accès à l'information reçu le 9 août 2018, vous trouverez ci-dessous les informations détenues par l'INESSS relatives à votre demande concernant :

- *Le nombre d'employés au sein de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ayant un salaire annuel supérieur à 100 000 \$, la moyenne de salaire desdits employés, ainsi que le salaire le plus élevé et le moins élevé desdits employés. L'Institut devra séparer les données en fonction de si lesdits employés sont à l'institution ou au sein d'un organisme relevant de l'institution et, le cas échéant, de quel organisme relèvent-ils.*

<b>Nombre d'employés de l'INESSS ayant un salaire supérieur à 100 000 \$</b>	<b>22</b>
<b>Moyenne de salaire desdits employés</b>	<b>129 997,52 \$</b>
<b>Salaire le plus élevé desdits employés</b>	<b>289 157,35 \$</b>
<b>Salaire le moins élevé desdits employés</b>	<b>102 897,92 \$</b>

Nous tenons à vous informer que si cette décision n'est pas conforme à votre demande vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet égard.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter nos meilleures salutations.

La directrice des services administratifs et du secrétariat général,

ORIGINAL SIGNÉ  
Caroline Roy, CPA, CMA, M. Sc.